Terme de référence sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt

pour la Gestion des Aires Protégées de Madagascar

1. Contexte et Objectifs de l'Appel

Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements internationaux et nationaux en faveur de la conservation de la biodiversité et du développement durable, Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) s'engage à renforcer gouvernance des Aires Protégées. Cette démarche vise à assurer un aménagement et une gestion durable de ces espèces tout en mettant en place des structures de gestion opérationnelles.

L'objectif est de garantir la conservation durable de ces espaces tout en mettant en place des structures de gestion opérationnelle efficaces.

Ainsi, le MEDD a pour mission de confier la gestion de certaines Aires Protégées à des gestionnaires de droit public ou privé qualifiées. L'objectif est de renforcer la gestion des Aires Protégées orphelines de Madagascar, en vue d'une gestion durable et pérenne, en conformité avec les principes de gouvernance transparente et équitable.

Les Aires Protégées concernées sont listées en annexe et comprennent des sites qui nécessitent une gestion rigoureuse et des actions concrètes pour leur préservation.

2. Objectifs spécifiques

Les principales missions à confier aux gestionnaires sélectionnées comprennent :

- **Assurer la conservation à long terme** de l'intégrité de la biodiversité des Aires Protégées ;
- **Garantir la durabilité des fonctions écologiques**, ainsi que la maintenance des écosystèmes et leur productivité en faveur du bien-être des communautés riveraines ;
- **Promouvoir le tourisme écologique** et une gestion durable des ressources naturelles, en particulier pour lutter contre la pauvreté et favoriser un développement local équitable ;
- **Assurer l'équité et la justice sociale et écologique**, en tenant compte des besoins des communautés locales et de leur participation active dans la gestion des Aires Protégées.

3. Modalités de soumission de la Manifestation d'Intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert à toutes les gestionnaires publiques et privées intéressées par la gestion des Aires Protégées de Madagascar. Les candidats doivent soumettre une proposition détaillée comportant :

- Nom du site choisi (par ordre de priorité) ;
- Une présentation du gestionnaire (structure juridique, expérience et expertise dans la gestion d'Aires Protégées ou d'initiatives similaires) ;

- Une note conceptuelle sur la méthodologie de gestion proposée pour les Aires Protégées, incluant les stratégies de conservation et de développement durable ;
- Un plan financier estimatif pour la gestion de l'Aire Protégée concernée ;
- Des preuves de partenariats ou de collaborations potentielles avec des parties prenantes locales (communautés, autorités locales, ONG, etc.) ;
- Toute autre information pertinente qui permettra de démontrer la capacité du gestionnaire à mener à bien la gestion des Aires Protégées.

Les propositions doivent être soumises à l'adresse suivante : Bâtiment I porte I004.

4. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- **Expérience et expertise** dans la gestion des Aires Protégées, de la biodiversité ou de projets environnementaux similaires ;
- **Pertinence de la méthodologie** proposée pour assurer la conservation, la gestion durable, et l'implication des communautés ;
- **Viabilité financière** de la proposition ;
- **Capacité à promouvoir la participation des communautés locales** dans la gestion des ressources naturelles ;
- **Engagement pour la transparence et la bonne gouvernance.**

5. Calendrier

L'appel à manifestation d'intérêt suit le calendrier suivant :

- **Date de publication de l'appel** : voir version signé
- **Date limite de soumission des manifestations d'intérêt** : 30jours après la date de signature, par email ou sous plis fermé

6. Contact et informations complémentaires

Pour toute question ou demande de précisions supplémentaires, veuillez contacter le Service de la Gouvernance des Aires Protégées (SGAP) à l'adresse suivante : Enceinte de la DGGE Nanisana, Bâtiment I porte I004 ou par mail :tojoratefason@gmail.com (DAPRNE), manantsoaseheno@gmail.com (SGAP).

Fait à Antananarivo, le 31 AOUT 2026

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE